



# LE COLLEGE

## La rentrée de votre enfant au collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury

Par votre association PEEP – juin 2010

# COTE COLLEGE

### Comme vous...

Comme vous, nous sommes des parents d'élèves, comme vous nous avons découvert le collège Maurice Ravel. C'est un changement important dans la vie de son enfant. Pour vous aider, voici quelques informations.

### Généralités

Plus de 800 élèves fréquentent le collège Ravel.

### Réunion d'accueil

Elle vous est proposée à la rentrée pour vous permettre de faire connaissance avec l'équipe administrative et enseignante, les locaux, le fonctionnement et les règles générales.

*Une réunion d'accueil est également assurée en septembre par les associations de parents d'élèves (dont la PEEP).*

### Les transports

Le collège regroupe les enfants de plusieurs communes. En raison de l'éloignement des communes dont les élèves fréquentent le collège, la plupart des élèves sont demi-pensionnaires.

### La cantine

Les repas sont cuisinés sur place, ce qui est un atout rare pour un établissement scolaire. L'accès au self est organisé en fonction des heures de reprise des cours des élèves.

### Les possibilités au collège

Anglais en première langue, allemand, espagnol en seconde langue.

Un enseignement supplémentaire en anglais et allemand est

dispensé aux élèves de section européenne, à partir de la 4<sup>e</sup> après contrôle des connaissances.

Le latin est proposé à partir de la 5<sup>e</sup> ainsi que l'Allemand 2<sup>nd</sup> langue (pas de possibilité de le prendre en 1<sup>ère</sup> langue).

Une classe foot existe à partir de la 6<sup>e</sup> pour les élèves proposés par leur club.

Quelques sorties et voyages sont organisés par les enseignants avec certaines classes.

La SEGPA (section enseignement général et professionnel adapté) accueille avec succès des élèves ayant des difficultés scolaires pour la découverte des métiers de l'horticulture et de l'habitat.

### L'association sportive et foyer socio-éducatif

L'association sportive permet aux élèves, entre 12h et 14h ou le mercredi après-midi, de pratiquer divers sports tels que l'athlétisme, le badminton, la danse, le foot, le volley, le tennis de table...

Le foyer socio-éducatif propose différentes activités entre 12h00 et 14h00.

Pour rappel, environ 245 jeunes profitent de cette structure actuellement.

***Si vous pouvez être disponible le midi, que ce soit une heure ou une pause méridienne dans la semaine afin d'encadrer les activités du Foyer socio-éducatif pour la future année scolaire, n'hésitez pas à vous manifester auprès de Marianne Lion. Le foyer est un élément important de la vie du collège et la mobilisation des parents est nécessaire pour assurer son fonctionnement.***

[lionol@wanadoo.fr](mailto:lionol@wanadoo.fr)

### La vie au collège

Votre enfant passe chez les grands. Il devra s'adapter à un milieu différent et faire face à des changements importants. La classe de sixième est celle de la conquête progressive d'une plus grande autonomie dans la vie scolaire, qui doit s'accompagner d'une responsabilisation accrue de l'élève.

### Emploi du temps et changements de salles

De 6 heures de cours par jour, votre enfant passe à un emploi du temps dont il doit gérer les changements de salles, les cours en demi-groupes, les semaines paires et impaires...

Il aura des « trous » dans son emploi du temps. Il devra se rendre en salle de permanence surveillée ou au CDI (centre de documentation et d'information), en respectant les horaires d'ouverture.

### Les professeurs

Un professeur par matière (soit 9 professeurs). Chaque classe a son professeur principal qui est à la fois l'interlocuteur privilégié des enfants et des parents, le médiateur en cas de conflits et le lien avec les autres professeurs et l'équipe pédagogique.

### Le cartable

Des casiers sont prévus afin qu'ils laissent leur sac le temps du repas et puissent l'alléger au cours de la journée (prévoir un cadenas par casier, en général partagé).

### Les devoirs à la maison

Votre enfant doit organiser son travail à la maison en fonction de son emploi du temps. Les devoirs

sont généralement donnés à l'avance.

### Le carnet de correspondance

Il permet d'assurer un lien permanent entre le collège et les parents et il doit toujours être présent dans le sac de l'élève. Il sert de support d'échanges avec l'équipe pédagogique, de carnet de rendez-vous.

Il contient les informations que le collège souhaite transmettre, les billets de retard et d'absence, les déplacements de cours, les absences de professeurs et leur remplacement, les remarques et sanctions. Il doit être signé à chaque nouvelle information inscrite.

### Le tableau d'affichage

Les enfants ne doivent pas manquer de le consulter dans le hall du collège. Y sont notées les absences des professeurs, les manifestations et informations diverses.

### Le règlement intérieur

Il est reproduit dans le carnet de correspondance. Les règles et consignes y sont notées et doivent être respectées. Il est signé par les parents et les élèves en début d'année.

Tous les « écarts » sont sanctionnés (avertissement, mise en garde, heures de colle, exclusion plus ou moins sévère selon la gravité des faits reprochés). En cas de faute grave, les parents sont convoqués par le Chef d'établissement. En dernier recours, le conseil de discipline peut se réunir et décider des mesures à prendre.

### Liaison famille collège

#### Les professeurs

Vous pourrez rencontrer tous les enseignants de la classe en début d'année lors de la réunion de rentrée, puis individuellement lors de la rencontre parents professeurs ou sur rendez-vous.

### Le Principal

Il a le statut de Chef d'établissement public local d'enseignement. Il a autorité sur l'ensemble des personnels affectés ou mis à disposition du collège. Il préside les Conseils d'Administration et diverses commissions qui règlent la vie de l'établissement. Il est assisté dans sa tâche par le Principal Adjoint.

### Les représentants des parents

Des parents élus vous représentent aux Conseils d'Administration, aux différentes commissions, et des parents volontaires assistent aux conseils de classes.

### Les conseils de classe

Ils ont lieu une fois par trimestre. Vous recevez avant chaque conseil, par l'intermédiaire de votre enfant, un questionnaire des parents délégués. Vos remarques les aident à vous représenter et à faire le point. A la suite du conseil, vous recevez le bulletin de notes de votre enfant accompagné du compte rendu établi par les délégués de parents.

### Le collège : des « petits » et des « grands » doivent apprendre à vivre ensemble

Dans la cour, les couloirs et les escaliers du collège se côtoient les « jeunes » de sixième ou cinquième et les « grands » de quatrième ou troisième. Il est essentiel que chacun respecte l'autre et les nouveaux entrants de sixième devront s'habituer à évoluer dans un nouvel univers d'environ 800 élèves.

En règle générale, l'acclimatation des nouveaux élèves de sixième se passe bien, le fait qu'ils soient avec d'autres jeunes issus de la même école primaire et l'attention accordée au respect des règles par l'établissement y contribuent.

Mais nous devons rester attentifs et vigilants à ce que le respect et le « vivre ensemble » s'imposent au bénéfice de chacun, dès le premier jour dans le collège.

N'hésitez pas à alerter l'établissement et les parents d'élèves si des situations ou risques de violence venaient à être rencontrés en cours d'année !

### Restons vigilants !

Le collège est le début des premiers pas de votre enfant dans l'adolescence. Il a toujours besoin de ses parents pour l'aider à se construire. L'école ne peut pas tout, nous sommes leurs premiers éducateurs.

C'est souvent au collège que se fument les premières cigarettes, que nos enfants sont sollicités à fumer du cannabis ou à boire de l'alcool. Au cours de sa scolarité, votre enfant aura des informations sur les dangers de ces produits. Mise en garde et vigilance sont indispensables.

### Notre association PEEP

Représentant des parents d'élèves, partenaire de l'Éducation Nationale, interlocuteur des pouvoirs publics, la PEEP est représentée dans toutes les instances de concertation et intervient régulièrement au niveau national, régional, départemental et local. Pour les parents, rejoindre une association de parents d'élèves PEEP, c'est avoir la certitude :

- d'être représentés au sein du conseil de classe, du conseil d'administration du collège et de ses commissions,
- de disposer d'une information sur le fonctionnement quotidien de l'établissement,
- de bénéficier d'aides et de conseils dans les problèmes concrets qu'ils rencontrent avec leurs enfants.

**Votre association PEEP du collège Maurice Ravel** est à l'écoute de vos préoccupations et de vos attentes.

Nous réalisons des **courriels** d'informations à nos adhérents où de nombreux sujets sont abordés. Ils vous permettent d'être régulièrement informés des dossiers en cours.

N'hésitez pas à consulter le site de notre association et à **adhérer** (adhésion familiale annuelle à adresser à notre Trésorière : 17 euros) : <http://peepmontfort.free.fr>

### Les contacts PEEP

Florence Vialard-Goudou  
Présidente - 01 34 86 77 90

PEEP - Collège Maurice Ravel  
Place Nickenich  
78490 Montfort L'Amaury

#### Dans vos communes

✉ **Auteuil le Roi** : Valérie Bruggemann, 06 81 69 08 40

✉ **Galluis** : Florence Vialard-Goudou, 01 34 86 83 76

✉ **Grosrouvre** : Marieke Eustache, 01 34 86 15 75

✉ **Méré** : Christine Courteix, 01 34 86 78 57

✉ **Montfort l'Amaury** : Roselyne Hoche, 01 34 86 87 30

✉ **Autres communes** : Christine Courteix, 01 34 86 78 57

**Visitez notre site**, où vous retrouverez toutes les informations et actualités sur votre collège :

<http://peepmontfort.free.fr>

### Collège Maurice Ravel

7, Place de Nickenich  
78490 Montfort L'Amaury  
Tél. : 01 34 57 05 50  
Fax : 01 34 86 83 17

- ✓ **Principale** : Mme PEGUET
- ✓ **Principal Adjoint** : Mme NUISSIER
- ✓ **Directeur Adjoint chargé SEGPA** : Mme FRANCILLON
- ✓ **Conseillère Principale d'Éducation** : Mme LUCAS

### Fermeture du collège du 12 juillet au 24 août 2010.

Permanence téléphonique et accueil du public du 02 au 09 juillet et du 25 août au 1er septembre de 9h30 à 12h30 du lundi au vendredi et de 14h00 à 17h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

➔ **Rentrée des 6e** : le 2 septembre 2010 à 9h30